



DOCUMENT À CARACTÈRE NON CONTRACTUEL

L'assurance vie  
flexible  
et dynamique

**VIOLETTO**®

Vous souhaitez investir un capital de manière flexible et dynamique dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie ? Nous avons la solution qui répond parfaitement à vos attentes : c'est le contrat VIOLETTO.

## LES + DU CONTRAT VIOLETTO

Un **abattement sur les droits de succession**, en cas de décès (jusqu'à 152 500 euros) et sur les **gains** réalisés, à hauteur de **4 600 euros par an** si vous êtes célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e), ou de 9 200 euros par an pour un couple soumis à imposition commune.

Une fiscalité  
avantageuse  
après 8 ans

Une flexibilité  
optimale  
offerte par des  
gestionnaires  
de renom

Forte d'un chiffre d'affaires de 5 milliards d'euros en 2018, la compagnie **Swiss Life** est un acteur de dimension internationale du marché de l'assurance, qui a su gagner par son efficacité la confiance de ses 1 500 000 clients.

Swiss Life vous offre la possibilité de déterminer le mode de gestion qui correspond le mieux à votre profil d'investisseur : un fonds en euros, un choix de 750 OPCVM mais surtout **l'option DYNAMIQUE FLEXIBLE**, qui vous permet de confier la gestion de votre contrat à des professionnels et de bénéficier de l'expertise de la FINANCIÈRE DE L'OXER, filiale du Groupe Premium au même titre que Predictis.

Leur stratégie de gestion alliant dynamisme et flexibilité a pour objectif d'optimiser votre investissement et l'adapter à la conjoncture économique.



L'assurance vie  
flexible  
et dynamique

**VIOLETTO**®

## FRAIS

**Frais d'entrée :** 4,9%

**Frais en cours de vie du contrat :**

1,20% / an sur le fonds en euros

1,20% / an sur les supports en UC

**Frais d'arbitrage :**

0,80% du montant transféré avec un minimum de 50€

**Frais en cours de vie**, sous la modalité « Arbitrage sous Avenant de Réorientation d'Épargne », en surplus des frais en cours de vie du contrat précédent : 1,20% de l'épargne sous cette modalité, sur base annuelle.

## CARACTÉRISTIQUES

**Âge minimum à la souscription :** 18 ans

**Versement minimum sur le fonds €**

**ou les autres OPCVM :** 8 000 €

**Versement minimum sur Avenant**

**de réorientation d'épargne :** 10 000 €

**Versement complémentaire minimum :** 5 000 €

→ Nous attirons votre attention sur le fait que :

Les investissements effectués sur les supports en unités de compte proposés au titre de ce contrat sont susceptibles de générer des pertes en capital, le risque de perte étant plus ou moins important selon le fonds choisi.

Ces supports ne sont pas garantis dans la mesure où ils sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendantes de l'évolution des marchés financiers.

# Predictis.

Patrimoine · Retraite · Prévoyance

PREDICTIS · SAS de courtage en assurances au capital de 500 000 € - Siège social : 14 rue de la Ferme, 92100 Boulogne Billancourt - 411 415 565 RCS Nanterre - ORIAS n°07 001 325 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - PREDICTIS est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4, Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09 ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)). PREDICTIS exerce son activité conformément aux dispositions du Code des assurances et notamment à l'article L521-2 II.1° b et suivants (retrouvez la liste de nos partenaires sur le site internet de PREDICTIS à l'adresse <https://www.predictis.com/partenaires>). Réclamation : [reclamations@predictis.com](mailto:reclamations@predictis.com) ou Service Juridique 14 rue de la Ferme 92100 Boulogne Billancourt. Accusé réception dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et réponse (positive ou négative) dans un délai de deux mois.

